

ARRIVE LE

25 AVR. 2022

au service Eau, Forêt,  
Environnement

direction départementale  
des territoires du Lot



**DOSSIER DE DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UN PLAN D'EAU CRÉÉ  
AVANT LE 29 MARS 1993**

(version novembre 2021)

**Note préalable**

Toutes les rubriques du présent document concernant votre plan d'eau devront être renseignées le plus justement possible. Les pièces attendues devront être fournies.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits tant que le déclarant n'aura pas transmis les pièces et informations manquantes, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les demandes insuffisamment ou mal renseignées, jugées irrégulières, s'exposent à une opposition de la part de l'administration, conformément aux articles L.214-3, R.214-35 et R.214-36 du code de l'environnement.

Une visite de terrain pourra être organisée pour vérifier de la justesse des éléments transmis.

A réception de ces éléments, un arrêté préfectoral vous sera proposé permettant d'acter l'existence du plan d'eau et définissant ses caractéristiques principales, son mode de fonctionnement et de remplissage. Le cas échéant, cet arrêté pourra également prescrire des mesures complémentaires selon les caractéristiques et l'état de l'ouvrage en application de l'arrêté ministériel du 9 juin 2021 et de manière à répondre à la protection d'éléments mentionnés au L.211.1 du code de l'environnement.

**Rubrique Loi sur l'eau**

Ce dossier concerne la régularisation des plans d'eau créés avant le 29 mars 1993, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha et qui, à ce titre, sont soumis à une procédure loi sur l'eau (art. L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement).

La rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement est concernée par cette demande.

**Identité du demandeur (propriétaire du plan d'eau)**

Raison sociale : Agriculteur

Nom et prénom : TELL Raymond

Adresse : "coteau"

CP 46 800 Commune : Montlaugzon

Téléphone fixe : 05-65-31-87-24 Téléphone mobile : 06-37-79-75-23

E-mail : .....

Code SIRET : 4.04.556.136.00.12

ou, à défaut date de naissance : 10.10.1959 (jj/mm/année)

### Localisation du plan d'eau

Commune : MONTLAUZUN Lieu-dit : Leouty  
Parcelles cadastrales et sections : D 119 et D 121

Joindre un plan de situation (carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>) où le plan d'eau sera clairement identifié

### Usages du plan d'eau

Le plan d'eau est utilisé pour :

- la pêche  
 l'irrigation agricole : le prélèvement est déclaré à l'OUGC  oui  non  
 la baignade  
 l'agrément  
 autre (précisez) : .....

Si le plan d'eau est empoissonné, précisez les espèces piscicoles présentes : non

### Preuve de l'existence avant le 29 mars 1993

Date de création du plan d'eau : Février 1991

Documents permettant de prouver son existence avant le 29 mars 1993 ou une demande de création déposée avant cette date (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT)

- Photocopie du plan cadastral  
 Photocopie de carte IGN (la date d'édition doit apparaître)  
 Courrier(s) administratif(s)  
 Facture de réalisation de travaux sur le plan d'eau  
 Autres : Précisez .....

Au moment de sa création, le plan d'eau a fait l'objet d'une opposition de la part de l'administration

- Oui  Non

### Description du plan d'eau

Joindre une notice décrivant le mode de fonctionnement du plan d'eau et de ses équipements (moine, pêcherie, barrage, ouvrage de prise d'eau, vanne de fond etc.). Elle sera accompagnée d'un plan de localisation ainsi que les plans côtés et photos de chaque ouvrage.

Superficie : 6.300 m<sup>2</sup>

Profondeur maximale : 4,0 m

Volume approximatif : 12.000 m<sup>3</sup>

Connexion et situation du plan d'eau avec le cours d'eau :

- Aucune communication avec le cours d'eau  
 En barrage du cours d'eau (= le cours d'eau traverse le plan d'eau)  
 Le plan d'eau est alimenté uniquement par des sources ou des eaux de ruissellement puis se jette dans le cours d'eau  
 En dérivation (l'eau est prélevée dans le cours d'eau puis y est restituée en aval)

Nom du cours d'eau à proximité ou alimentant le plan d'eau : .....

Distance entre le plan d'eau et le cours d'eau à l'aval : ..... m.

Largeur du cours d'eau : ..... m.

L'ouvrage est situé en zone inondable :  Oui  Non

**Rappel réglementaire :**

Art. L. 215-7-1 du code de l'Environnement : Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géographiques locales.

Concernant la détermination des cours d'eau, vous pouvez consulter la cartographie des cours d'eau sur le site « L'État dans le Lot » : <http://www.lot.gouv.fr/>

En cas de besoin, le service police de l'eau peut réaliser une expertise localement.

Equipements du plan d'eau :

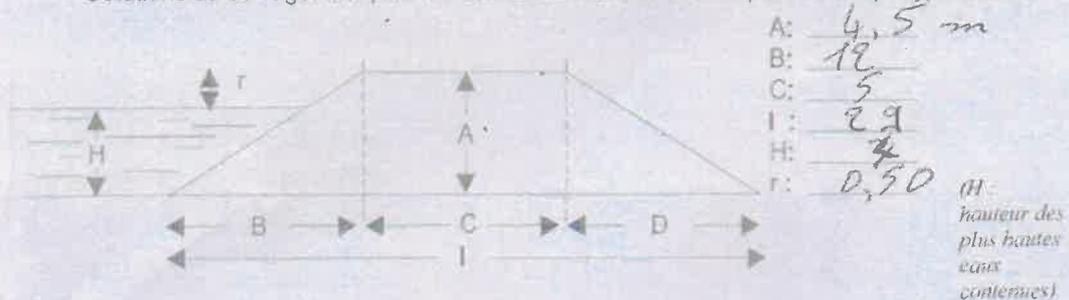
Existence d'un barrage :  Oui  Non

Longueur : 240 m.

Nature des matériaux utilisés dans le corps du barrage (remblais, argile, empierrement) :

Présence d'habitations, ouvrages ou activités dans les 400 mètres à minima en aval du plan d'eau :  Non  Oui. Précisez l'aménagement et son éloignement par rapport au plan d'eau

Cotations du barrage. Indiquez les valeurs demandées sur le plan de coupe type suivant



Dispositif(s) de vidange existant(s)

Moine hydraulique

Vanne de fond

Autres. Précisez

Aucun

Déversoir :  Oui  Non

Pêcherie à la sortie du plan d'eau :  Oui  Non

Dispositif de prise d'eau :  Oui  Non

Cet ouvrage répond à l'obligation réglementaire ci-dessous :  Oui  Non

**Rappel réglementaire :**

Tout ouvrage doit maintenir dans le lit d'un cours d'eau un débit minimal qui ne peut être inférieur au dixième du module (débit moyen pris sur une durée de 5 ans) du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage, dans la limite de ce qui rentre dans le plan d'eau.

**Etat du barrage et de ses équipements**

Le barrage présente des désordres ou des dysfonctionnements de type :

Erosion sur le barrage. Précisez ... *aucune* .....

Renard(s) hydraulique(s) (= érosion interne créant une galerie). Nombre .....

Galeries d'animaux. Nombre .....

Fuites sur le barrage ou sur les organes hydrauliques. Précisez... *aucun* .....

Des arbres menaçant la stabilité du barrage (arbres massifs, penchés sur la crête ...)

Autres. Précisez .....

Des équipements sont vétustes ou inopérants :

Non  Oui. Précisez .....

Autres désordres. Précisez .....

Fait à *Montlauguenie* le *22-04-2002*

Le Propriétaire (Signature)



Ce dossier est retourner à l'adresse ci-dessous :

DDT 46

Service Eau Forêt Environnement

Cité administrative

127 Quai Cavaignac

46009 CAHORS Cedex

Mais de préférence par courrier électronique à : [michel.sastres@lot.gouv.fr](mailto:michel.sastres@lot.gouv.fr)

# ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS et PRIVÉS

"Les Cazelles"  
**82270 MONTPEZAT de QUERCY**  
 Tél. 63 02 06 52

**DERRAMOND Didier**

*Niss*

Monsieur le Président de l'UNION d'ASA  
 Maison de l'Agriculture  
 430 avenue Jean Jaurès  
 BP 199  
 46004 CAHORS CEDEX

FACTURE N°91/0007

Montpezat de Quercy, le 31 janvier 1991

RESERVE D'EAU CHEZ M. TEIL RAYMOND DEMEURANT A  
"COUTY" 46800 MONTLAUZUN

- <u>Travaux préliminaires</u>		
- Arrachage des souches et arbres et mise en tas en dehors de la zone d'emprise ou des emprunts :		
Forfait .....		500,00
- Décapage de la terre végétale sur 0,30 m minimum d'épaisseur sur l'emprise de la digue et les zones d'emprunts :		
6 000 m <sup>3</sup> à .....	2,50	15 000,00
- <u>Terrassement - Digue en terre</u>		
- <u>Terrassement ancrage :</u>		
3 000 m <sup>3</sup> à .....	7,00	21 000,00
- Mise en place et compactage du remblai de la digue :		
ancrage : 3 000 m <sup>3</sup> ....	6,00	18 000,00
digue : 4 120 m <sup>3</sup> ....	11,00	45 320,00

.../...

*Rigli le 12/02/91.*

# REPRISE de TRAVAUX PUBLICS et PRIVÉS

"Les Cazelles"  
**MONTPEZAT de QUERCY**  
 Tél. 63 02 06 52

**DERRAMOND Didier**



Page 2

Montpezat de Quercy, le

Terrassement complémentaire, réglage ou transport de 0 à 100 m :		
500 m <sup>3</sup> à .....	11,00	5 500,00
Revêtement terre végétale :		
300 m <sup>3</sup> à .....	7,00	2 100,00
<b>- Déversoir - évacuateur de crues</b>		
Trop plein, buses béton vibré 90 %, Ø 300 y compris tranchées :		
14,40 ml à ...	120,00	1 728,00
béton joints		
0,5 m <sup>3</sup> à .....	1 000,00	500,00
Fosse FH 1 :		
240 ml à ....	10,00	2 400,00
Terrassement évacuateur de crues :		
40 m <sup>3</sup> à ....	7,00	280,00
<b>- Conduite vidange</b>		
Conduite PVC DN 140 16 (y compris tranchée et remblaiement pour mise en place coudes y compris crépine buse et chambre de prise) :		
27 à .....	120,00	3 240,00
		.../...

R.C. MONTAUBAN 90 A 298 - SIRET 378 917 280 00018 - APE 5510 DOM. BANCAIRE BPTP MONTAUBAN

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libérés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

# ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS et PRIVÉS

"Les Cazelles"  
**82270 MONTPEZAT de QUERCY**  
 Tél. 63 02 06 52

**DERRAMOND Didier**

Page 3

Montpezat de Quercy, le

- Ecrans de béton coffré :		
1 m <sup>2</sup> à .....	1 000,00	1 000,00
- Vanne vidange rapide DN 125, plus la fonte DN 125 et brides et serrure flottante :		
Forfait....		4 000,00
MONTANT H.T.		120 568,00
Restes à valoir		114 539,60
T.V.A. 6,2%		21 804,76
MONTANT T.T.C.		135 843,96 F

ARRÊTE LE PRÉSENT ÉTAT À LA SOMME DE : CENT TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE TROIS FRANCS, QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES.

L'ENTREPRENEUR  
**Didier DERRAMOND**  
 Entreprise de Travaux Publics  
 et Privés  
**82270 MONTPEZAT de QUERCY**  
 Tél. : 63 02 06 52  
 R.C. Montauban 90 A 298

R.C. MONTAUBAN 90 A 298 - SIRET 378 017 280 00018 - APE 5510 DOM BANCAIRE BPTP MONTAUBAN

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque, revêtu de son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

